

## RÈGLEMENT TRANSITOIRE CONCERNANT LES DERNIÈRES SORTIES RANDO PÉDESTRE DE 2020

La situation sanitaire de ce second semestre nécessite de modifier notre règlement, de façon à prendre en compte les mesures d'hygiène qui s'imposent, pour nous permettre de terminer l'année sous la responsabilité du CORS 74.

### 1) Info destination et RDV des participants.

Chaque début de semaine, la rando du jeudi est stipulée sur le site du CORS 74 dans l'onglet info → Rando été → gde journée ou journée, avec heure de départ et choix du parking de RVD.

### 2) Transport des participants :

En covoiturage, avec assurance sous la responsabilité exclusive du chauffeur.

Tous les occupants devront obligatoirement porter un masque pendant toute la durée du trajet aller et retour.

La FFRS recommande de n'utiliser que 2 places par voiture sans personne à côté du chauffeur. Le remplissage complémentaire au-delà de 2, reste à l'initiative et sous la responsabilité de tous les occupants de la même voiture pour ce qui concerne les risques de contagion du COVID19

*Participation personnelle aux frais de transport (recommandations) :  
(0.35€/km + autoroute) /Nb d'occupants de la voiture, à régler  
directement au chauffeur par chaque occupant.*

### 3) Pointage des participants.

Après constitution des covoiturages, chaque chauffeur remplit une fiche avec nom, prénom, tél, de chaque occupant de sa voiture, et la remet au responsable rando.

Cette pratique permettra de prévenir les autres occupants, au cas où l'un d'entre eux serait contrôlé positif au covid 19, ou malade. A charge du malade de prévenir le responsable rando pour qu'il prévienne les occupants concernés.

### 4) Licence 2020/2021

Elle est obligatoire pour participer aux randos organisées par le CORS

## 5) Rappel des règles sanitaires fixées par la FFRS pour l'activité Rando pédestre

- Se laver les mains avant, pendant et après la pratique, avec du gel hydro-alcoolique ou du savon (essuie-mains personnel et jetable), - Éviter tous contacts physiques et crachat, - Rester vigilant sur les sites de départ/ arrivée où peuvent stationner de nombreux véhicules et se croiser de nombreux pratiquants, - Pour les marcheurs de front ou en cas de croisement, prévoir au minimum 2 m, - Respecter les distances de 2 m entre les personnes (distance à augmenter en fonction de du terrain et la vitesse de progression), - Éviter d'essuyer la transpiration à main nue et utiliser une serviette personnelle, un bandeau éponge au niveau du front et éventuellement au niveau du poignet, - Ne pas échanger de denrées, de boissons ni de matériel. Matériel obligatoire à fournir par les participants - Masque, - Gel hydro-alcoolique, - Serviette personnelle, bandeau éponge, - Mouchoirs jetables et/ou papier absorbant, - Collations et boissons personnelles.

GP le 16/09/2020